

Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et de la culture

Exercice 2013

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SECURITE ET DE LA CULTURE

2013 EN BREF

La nouvelle législature, débutée en mai 2013, a insufflé un vent de grands changements au sein de l'organisation de l'administration cantonale neuchâteloise. Le département, auparavant en charge de la santé et des affaires sociales (DSAS), est devenu celui de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et il regroupe onze services.

En cette année, le **secrétariat général** s'est par conséquent essentiellement investi dans les travaux visant à permettre une transition optimale des dossiers entre anciens et nouveaux départements et à assurer le bon fonctionnement du nouveau DJSC.

En 2013, les collaborateurs du **service de la justice** (SJUST) ont été fortement sollicités par la mise en production de deux nouveaux programmes informatiques inhérents d'une part à la gestion des amendes d'ordre et tarifées et d'autre part au traitement des ordonnances pénales standards ou administratives, ainsi que par une forte croissance des demandes de naturalisation et des documents d'identité. Une étude de reprise par l'État du secteur administratif de gestion des amendes de la ville de Neuchâtel a été menée à terme et le service a participé à l'élaboration du projet de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise. D'autre part, le support informatique JURIS a été installé pour un meilleur suivi du paiement et la récupération des avances d'assistance judiciaire et l'accueil des administrés a été optimisé au sein du secteur des documents d'identité. Le projet de modification de la loi sur le notariat relatif aux actes authentiques électroniques a été remis au Grand Conseil. En collaboration avec la Police Fédérale, l'office de la population a participé au développement d'une nouvelle procédure informatisée de commande de cartes d'identité et parallèlement, l'adaptation de la loi sur le droit de cité a été initiée.

Le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a quant à lui rencontré en 2013 de nombreuses difficultés avec le programme informatique de l'office des poursuites. Dans le domaine des faillites, les procédures se complexifient avec des implications toujours plus importantes hors du territoire suisse. La lutte contre la criminalité économique reste une des préoccupations majeures du service. Si les volumes sont restés très importants, il est à noter un léger repli par rapport à 2012 dans le domaine des poursuites (commandements de payer -0.53%; saisies -3.1%; total de réquisitions traitées -1.62%) aussi bien que dans celui des faillites (-5.56% de nouvelles procédures enregistrées, chiffre à pondérer car lié à la baisse des faillites prononcées en application de l'article 731b du CO). La situation conjoncturelle demeurant incertaine à moyen et long termes, il est difficile d'estimer l'évolution des flux aussi bien pour les poursuites que pour les faillites pour les prochaines années. Toutefois, la question du surendettement et de la prévention de l'endettement demeure une préoccupation majeure, auprès du public jeune plus particulièrement.

Dans le domaine **pénitentiaire**, l'année 2013 a été marquée par l'adoption du Plan d'action du service pénitentiaire et du rapport relatif au crédit global complémentaire d'investissement pour les travaux de construction et de rénovation des établissements pénitentiaires. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté un crédit d'investissement relatif à la téléphonie mobile à géo localisation, moyen de communication indispensable à la mission de détention et à la sécurité des collaborateurs. Cette nouvelle étape permet au Conseil d'Etat et au service pénitentiaire (SPEN) de poursuivre le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales sur la base d'un plan stratégique défini. Parallèlement, les travaux de construction et de rénovation se poursuivent à l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) et celles de l'Établissement d'exécution de peines de Bellevue (EEPB) ont pu reprendre. Le défi majeur consistera à mener ces travaux dans un contexte de surpopulation carcérale et d'augmentation constante du nombre de journées de détention.

Au **service de la probation** (SPROB), plusieurs dossiers importants ont occupé l'année 2013, notamment le projet de mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévue par le code de procédure pénale (CPP). La révision en cours de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, permettra, quant à elle, aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire. La question des échanges d'information entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation fait l'objet d'un examen des dispositions légales actuelles, dans une perspective de réduction des risques d'événements pouvant mettre en danger la

sécurité publique. Les nouvelles réglementations, en particulier en matière de sorties et de congés, mais également quant à la non-opposabilité du secret médical, nécessitent un travail de coordination avec les entités concernées. Les enquêtes administratives consécutives aux drames survenus dans les cantons de Vaud et de Genève (assassinat de Marie et d'Adeline), reposent la question du recours à la surveillance électronique et l'extension de la surveillance liée à l'utilisation des réseaux sociaux, mais également quant aux procédures liées à la sécurité des collaborateurs. La commission latine de probation (CLP) poursuit ses réflexions quant à l'élaboration de standards professionnels et continue de renforcer la formation des collaborateurs des cantons latins dans le domaine de l'évaluation de la dangerosité. L'ensemble des collaborateurs du service de la probation aura effectué cette formation d'ici fin 2014.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2013 est caractérisée par un volume global d'activité comparable à 2012. On peut noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 5.6% alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 7.6% par rapport à 2012, à l'instar du volume des infractions et des réquisitions judiciaires. Pour la première fois depuis 2008, le nombre de cambriolages à domicile est en recul (-9% par rapport à 2012). Une relative stabilité bienvenue, alors que l'effectif policier souffrait d'un manco d'une dizaine d'EPT et que la direction du service a continué de fonctionner en 2013 avec un commandant et un chef de la police judiciaire ad intérim. Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, 2013 a été marquée, d'une part par les difficultés croissantes rencontrées lors de la renégociation des contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation à la hausse du coût du policier décidée en 2011 et, d'autre part par l'échéance de l'intégration de la police de la ville de Neuchâtel conformément à la loi sur la Police neuchâteloise (LPol) qui a dû être reportée au 1^{er} janvier 2015 suite aux difficultés rencontrées dans la négociation du transfert des ressources et des compétences. Enfin, 2013 a été marquée par le report sine die du projet de création d'une police intercantonale Neuchâtel-Jura unique (PAJ), les deux gouvernements reconnaissant la nécessité d'un rapprochement mais souhaitant privilégier une approche plus sectorielle en fonction des priorités internes à chaque canton. L'année 2013 a également été marquée par un conflit social opposant le Conseil d'Etat et les syndicats de police au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Ce conflit, sans précédent dans l'histoire de la PONE s'est notamment traduit par une "grève" des amendes effective dès le 1^{er} novembre, puis suspendue le 18 décembre ainsi que par deux manifestations d'agents de police dans la cour du Château les 25 juin et 2 décembre.

Pour le service de la **sécurité civile et militaire** (SSCM), 2013 a vu la concrétisation de différents projets stratégiques du domaine de la protection de la population. La mise au point de l'ensemble des scénarii catastrophes et des fiches techniques, définition des compétences et des responsabilités de l'état-major de crise, a été achevée et une participation à l'exercice Formation V, mené conjointement avec l'armée, a eu lieu. Le transfert de compétences en matière de lutte contre les incendies, conformément à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) au profit de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), s'est poursuivi. D'autre part, l'intense travail de lobbying pour le maintien de la place d'armes à Colombier a porté ses fruits dans la mesure où l'intégralité des prestations devrait y être maintenue.

Quant à la restructuration de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), elle s'est achevée par l'engagement de 9 intervenants de milice supplémentaires ainsi que par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement. Une campagne d'information aux partenaires sera lancée prochainement.

Pour le **service juridique de l'État** (SJEN), l'année 2013 a été marquée par l'entrée en fonction de son nouveau chef de service. S'agissant du rôle de cette entité en qualité de service de législation, un engagement important a été nécessaire pour procéder à l'adaptation globale des textes figurant au Recueil systématique neuchâtelois à la nouvelle appellation des départements et à la nouvelle répartition des services de l'administration en leur sein. Comme par le passé, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités.

S'agissant du **service des ressources humaines** (SRHE), le service a partagé en 2013 ses activités entre tâches opérationnelles permanentes et multiples projets internes et externes. A la variété des missions et responsabilités dévolues au service de manière ordinaire se combine la conduite ou la participation à de nombreux processus d'amélioration ou de réformes au sein même du

SRHE, au niveau de l'administration ou encore au niveau interinstitutionnel. De nombreuses avancées ont pu être réalisées en 2013 à la satisfaction des partenaires et clients du service. Certains de ces éléments ont été initiés par le SRHE, comme la gestion électronique des documents, la formation des cadres, les guides du collaborateur ou du recrutement, alors que certains autres découlent d'obligations ou de souhaits extérieurs telles les conséquences de la réorganisation des départements, la réforme de stages maturité professionnelle, la réforme de l'administration ou encore la recapitalisation de la caisse de pensions de la fonction publique. Au travers de son investissement actif dans tous ces projets et dans toutes ses activités permanentes, le SRHE entend se positionner comme un acteur efficace, proactif et reconnu, susceptible d'aider efficacement les autorités politiques et l'ensemble de ses clients internes et externes à mieux gérer leur capital humain. Toutefois, le contexte économique actuel du canton constitue une contrainte à prendre en considération dans les objectifs que se fixe le SRHE. Certains domaines d'activité sont fortement impactés par les mesures d'économie imposées par les autorités politiques, et les prestations associées à ces domaines peuvent être ressenties par certains comme insuffisantes ou perturbantes. Il en va ainsi notamment de la politique salariale, des mesures "santé et sécurité", de la lutte contre l'absentéisme ou encore des mesures de contrôle ou de surveillance mises en place au cours des dernières années. Mais de manière générale, et grâce notamment à l'appui politique et la confiance obtenue par le SRHE auprès du Conseil d'Etat, les objectifs peuvent être poursuivis de manière efficace, et la transformation voulue pour le service est en bonne progression.

Au changement de législature, le service des affaires culturelles a changé de nom, devenant le **service de la culture** (SCNE). 2013 et la nouvelle législature ont également marqué le détachement du conservatoire de musique neuchâtelois qui passe du service de la culture à celui de l'enseignement obligatoire. Le quadriennat a conduit le SCNE à renouveler les 15 commissions et groupes de travail qui participent, de manière consultative, à la conduite de la politique culturelle cantonale. Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, (office des archives OAEN et office du patrimoine et de l'archéologie OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le SCNE a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles.

Comme service en charge de la mise en œuvre de l'arrêté concernant la décoration artistique des bâtiments officiels il a organisé un débat citoyen, fort animé, sur l'art dans le domaine public. En partenariat avec le SEO, il a contribué à l'élaboration d'une plate-forme informatique destinée à proposer, en ligne, des activités artistiques et culturelles aux enseignants des degrés Harnos. Dans le cadre de l'e-administration, le SCNE a poursuivi sa réflexion en vue de créer une interface permettant d'adresser les demandes de subventions en ligne.

Au niveau de la législation, l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel provoque une remise en cause fondamentale du fonctionnement de l'encouragement dans le domaine de la culture cinématographique. En conséquence, la loi sur le cinéma, qui prévoit la mutualisation des ressources publiques, pourrait même être révisée.

L'office du patrimoine et de l'archéologie a soutenu plusieurs restaurations d'envergure et a poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a également mené des travaux d'archéologie du bâti à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices du haut Moyen Age.

La découverte exceptionnelle à Colombier d'un complexe funéraire, comportant notamment une sépulture monumentale érigée sous un tumulus, a grandement réjoui la communauté scientifique mais également suscité un vif enthousiasme auprès des Neuchâtelois qui se sont déplacés en nombre pour admirer ces découvertes.

Pour le **Laténium**, cette année a été marquée par le succès public et médiatique de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» créée en partenariat avec l'Université de Zurich. L'approche novatrice développée dans cette exposition d'égyptologie a permis d'illustrer le retentissement international des recherches archéobotaniques conduites sur les sites lacustres neuchâtelois depuis la fin du 19^e siècle.

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, **l'office des archives de l'État** s'est engagé dans un processus de réorganisation interne et de redéfinition de ses missions, notamment dans le domaine de la gouvernance des documents et de l'archivage électronique (projet AENeas), afin d'appliquer le règlement d'exécution de la loi sur l'archivage entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013. En outre, deux expositions ont été montées dans les locaux de l'OAEN, l'une consacrée au gouver-

10. SERVICE DE LA CULTURE

10.1. Direction

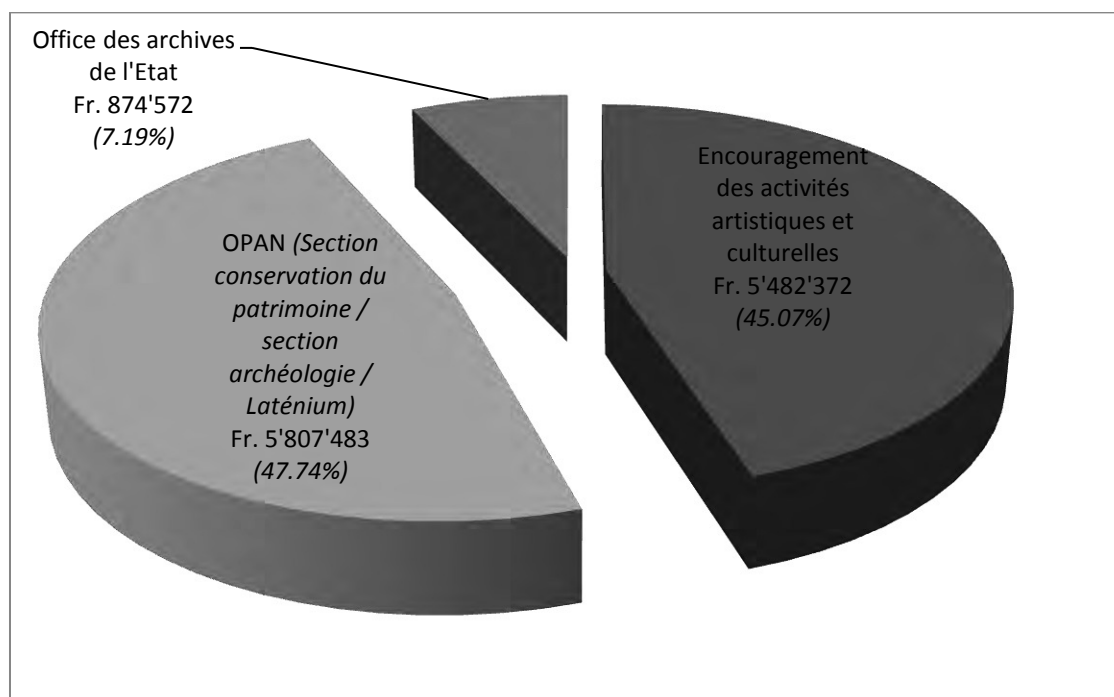
Introduction

Comme au début de chaque nouvelle législature, le service a piloté le renouvellement de 15 commissions et groupes de travail qui participent, de manière consultative, à la conduite de la politique culturelle cantonale. Cette transition lui a donné l'opportunité de changer de dénomination, passant de service des affaires culturelles à service de la culture (SCNE). C'est également à cette occasion que le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a été détaché du service pour rejoindre celui de l'enseignement obligatoire (SEO), au Département de l'éducation et de la famille (DEF). Avant ce changement, le SCNE a organisé la succession de la direction du CMNE.

Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, l'office des archives (OAEN) et l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le SCNE a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles.

Comme service en charge de la mise en œuvre de l'arrêté concernant la décoration artistique des bâtiments officiels, il s'est engagé dans le cadre de deux concours et, à ce titre, a organisé à Gorgier un débat citoyen, fort animé, sur l'art dans le domaine public. En partenariat avec le SEO, il a contribué à l'élaboration d'une plate-forme informatique destinée à proposer, en ligne, des activités artistiques et culturelles aux enseignants des degrés Harmos. Dans le cadre de l'e-administration, le SCNE a poursuivi sa réflexion en vue de créer une interface permettant d'adresser les demandes de subventions en ligne.

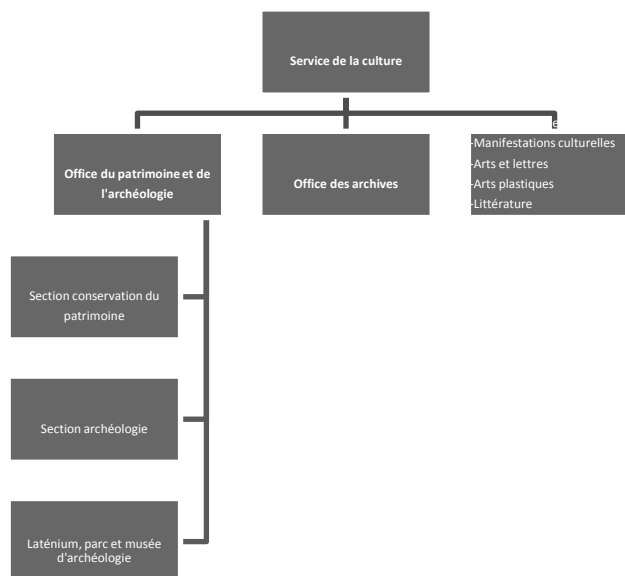
Au niveau de la législation, l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel provoque une remise en cause fondamentale du fonctionnement de l'encouragement dans le domaine de la culture cinématographique. La loi sur le cinéma, qui prévoit la mutualisation des ressources publiques, pourrait même devoir être révisée. On trouvera ci-après un graphe illustrant les enveloppes financières à disposition des différents secteurs pilotés par le service de la culture:



Gestion

Au cours de l'année 2013, 59 collaborateurs, soit 43.25 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service de la culture. Il convient d'y ajouter les 7 surveillants et 20 guides engagés à l'heure au Laténium, parc et musée d'archéologie.

Organigramme du service de la culture



À la direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, on compte 1 cheffe de service (100%), 1 adjoint (50%), 1 collaborateur scientifique (25%), 2 secrétaires à temps partiel (120%), soit 2,95 EPT. Le SCNE recourt également aux services d'un(e) stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

Activités déployées

Dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles, le SCNE a œuvré sur de nombreux projets particuliers en sus de ses dossiers courants. Il s'est notamment penché sur l'avenir des bibliothèques dans la perspective d'une redéfinition des mandats attribués aux grandes bibliothèques publiques, en vue du renouvellement des conventions qui lient ces dernières à l'État. Il a poursuivi ses travaux en lien avec la médiation destinée au jeune public et a produit la troisième édition de l'agenda culturel pour les enfants de 4 à 16 ans. Il a participé aux réflexions et travaux en lien avec l'établissement d'une statistique culturelle nationale, en collaboration avec les offices fédéraux de la culture et de la statistique. Il a été associé aux travaux préparatoires relatifs à l'organisation du bicentenaire de l'adhésion du canton de Neuchâtel à la Confédération. La direction du service a également abordé avec ses partenaires des Villes la question de la complémentarité et de la coordination des efforts des collectivités publiques dans le cadre du soutien aux activités artistiques et culturelles. Sous l'impulsion du nouveau gouvernement, cette réflexion sera élargie afin de tenir compte de la présence des nouvelles communes, de Val-de-Travers, Val-de-Ruz et Milvignes.

Ateliers d'artistes

Le SCNE a organisé les concours permettant de sélectionner les 4 artistes neuchâtelois qui ont pu bénéficier d'un séjour de 6 mois soit à la Cité internationale des arts à Paris, soit dans l'appartement atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Au cours de l'année 2013, le service a pratiqué une politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien est destiné à encourager des artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets. Ainsi, dans le cadre des arts de la scène, des aides à la diffusion sont accordées pour les tournées en addition aux aides à la création. Pour les plasticiens, ce soutien peut se traduire par une aide financière lors d'une exposition collective à l'extérieur du canton ou lors d'une exposition individuelle hors de l'Europe.

La médiation, c'est-à-dire la rencontre entre les projets artistiques ou culturels et le public, a été l'objet de réflexions avec différents partenaires. En effet, le service a souhaité renforcer l'attrait de l'art, notamment auprès du jeune public, en soutenant les acteurs culturels proposant des projets pour les enfants et les adolescents. À cette fin, il a publié l'agenda culturel 2013-2014 recensant les offres des professionnels de la culture. Cet agenda a été distribué dans toutes les classes de niveau primaire du canton.

Subventions annuelles

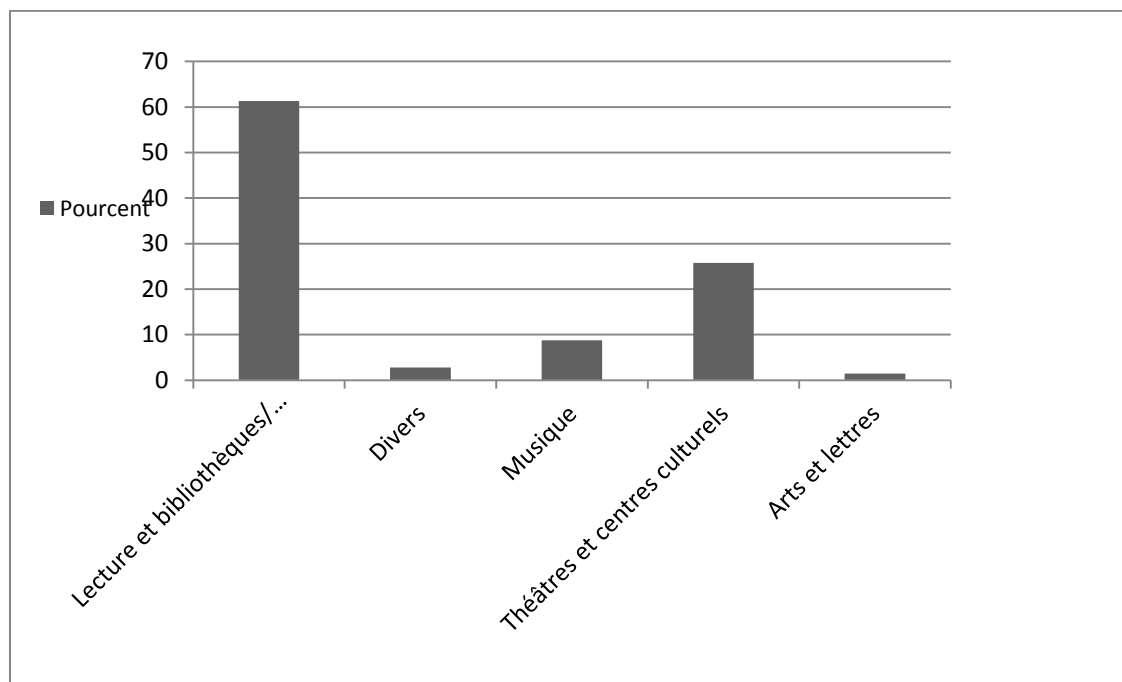
Sur un montant total de 4.463.164 fr. 30, attribués annuellement dans le domaine de la culture, la part prépondérante, soit 2.735.866 francs ou 61,30% du montant total des soutiens, a été allouée à la lecture publique. Les bibliothèques municipales, le Bibliobus, ainsi que diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture ont bénéficié du soutien de l'État.

En ce qui concerne le théâtre, la danse, les festivals, les institutions culturelles neuchâteloises, les organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion, les subventions annuelles se sont élevées à 1.148.620 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 391.094 fr. 30 ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 64.500 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelois ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 123.063 francs.

On trouvera ci-dessous un graphe illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2013:



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du Fonds pour l'encouragement des activités artistiques et culturelles

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques ou de manifestations culturelles, l'État a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains, ainsi que de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition. Pour ce qui est des arts, l'Etat est intervenu pour soutenir des publications.

En outre, pour chacune des disciplines artistiques, l'Etat a veillé à encourager les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a soutenu la diffusion des œuvres ainsi que les tournées dans le cadre des arts de la scène.

Le montant total des attributions effectuées par le biais de ce fonds s'est élevé à 418.740 francs ramenant ainsi la fortune de ce dernier à 579.570 fr. 65.

Soutien à la création et Fonds d'encouragement de la culture cinématographique

Grâce à la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003 prévoyant une mutualisation des soutiens entre les Villes et l'État grâce à une rétrocession de la taxe sur les billets de cinéma et à une dotation au moins équivalente de l'État, le comité de gestion du Fonds d'encouragement de la culture cinématographique a pu soutenir des institutions, associations et festivals actifs dans ce domaine pour un montant de 248.500 francs. En outre, la subvention annuelle à la Fondation romande du cinéma a été reconduite, dans la mesure où cette institution finance également les productions et les réalisations audiovisuelles neuchâteloises, soit un montant de 150.000 francs.

Dans la mesure où les demandes pertinentes ont excédé les disponibilités budgétaires, il a paru opportun de puiser 16.451 francs dans la fortune de ce fonds, qui se monte à 104.302 fr. 40 au 31 décembre 2013.

Perspectives d'avenir

En addition au soutien destiné aux activités culturelles et artistiques, le service de la culture entend encourager les actions qui visent à sensibiliser de nouveaux publics, notamment celui de la jeunesse. Il se préoccupera, comme la Loi fédérale sur la Culture le préconise, de la question de la sécurité sociale des artistes. Il mettra un accent particulier à la conservation et à la mise en valeur de l'importante collection d'œuvres d'art constituée, au fil des années, par des acquisitions auprès des plasticiens neuchâtelois.

La dénonciation par l'État, au 31 décembre 2013, de la convention qui le liait à la Fondation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, ainsi que la nécessité de renouveler celle le liant à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, conduira à une redéfinition du paysage cantonal des bibliothèques. Il s'agira de préciser les missions d'envergure cantonale qui seront confiées à ces institutions et d'en définir les coûts. La réalité budgétaire ne pourra pas être complètement ignorée.

Avec l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel, c'est la délicate question de la mutualisation des moyens qui sera à nouveau au cœur des discussions, remettant en cause la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003. Une nouvelle approche en matière de soutien à ce domaine d'activité devra être définie à l'horizon 2015.

En ce qui concerne les collaborations, l'État se tournera vers les six grandes communes pour définir des modes de coopération dans le cadre du soutien aux activités artistiques et culturelles. La politique culturelle du canton s'établira ainsi en concertation avec ces nouveaux partenaires, selon des modalités encore à définir.

Conclusion

La créativité des artistes et des acteurs culturels de notre canton est extrêmement riche et diversifiée. Elle demande à être encouragée et reconnue à sa juste valeur par les collectivités publiques, qui ont partiellement remplacé les mécènes de jadis. Alors que le paysage institutionnel évolue et que la pratique des disciplines artistiques se professionnalise, l'État devra définir de nouveaux cadres et adapter ses modes de soutien. Il veillera en outre à développer l'intérêt des enfants et de la jeunesse aux nombreuses propositions qui leur sont offertes, tant dans le cadre scolaire que familial, une sensibilisation à la culture, sous toutes ses formes, dès le plus jeune âge.

Dans le domaine de la culture, comme ailleurs, les enjeux dépassent souvent les frontières cantonales. De nombreux projets ou institutions recouvrent déjà des territoires romands et même suisses. Si la culture locale reste une priorité, les collaborations intercantionales et nationales sont de plus en plus à l'ordre du jour. C'est un élargissement bienvenu de l'horizon.

10.2. Office du patrimoine et de l'archéologie

Section Conservation du patrimoine

Introduction

En 2013, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs restaurations d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a également mené des travaux d'archéologie du bâti à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices du haut Moyen Age. Plusieurs manifestations publiques ont en outre été organisées dans des lieux patrimoniaux.

Gestion

La section comprend 1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0.6 EPT), 1 technicien (1 EPT), 1 archéologue médiéviste (0.8 EPT), 2 historiennes des monuments (1.6 EPT), 1 historiienne de l'art (0.3 EPT), 1 technicien en archéologie (0.9 EPT), 1 collaboratrice administrative (0.8 EPT), soit 9 collaborateurs pour 7 EPT.

La Commission cantonale des biens culturels a été renouvelée en 2013, mais n'a pas siégé.

Activités déployées

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques concernant en particulier: la Collégiale de Neuchâtel, les châteaux de Colombier et de Rochefort, l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, le prieuré et le temple de Môtiers, la cure de Corcelles, Grand-Rue 56 à Cormondrèche et la maison de Champréveyres à Hauterive.

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour: **Cormondrèche**: Grand-Rue 56; **Chézard-Saint-Martin**: ancienne lessiverie à la Grand-Rue, et des arrêtés de mise à l'inventaire pour: **Noiraigue**: fortins A 939 et A 940; **La Brévine**: maison paysanne au lieu-dit Le Brasel; **La Chaux-de-Fonds**: Le Bas-Monsieur 13; **Neuchâtel**: chemin de la Seigneurie 30 et 32 à Chautmont.

La section a préavisé 291 dossiers de permis de construire et de plans de gestion des forêts.

En 2013, 12 arrêtés de subvention définitive, pour un total de 648.309 francs, et 10 arrêtés de subvention provisoire, pour un montant de 170.370 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le département. Les subventions cantonales versées se sont élevées à 599.999 francs sur le budget ordinaire et à 180.000 francs pour la restauration de la Collégiale de Neuchâtel (crédit accordé par le Grand Conseil) et les subventions fédérales à 2.938.647 francs.

La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour le Musée de Valangin, le Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, la bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, les archives de l'État et de la Ville de Neuchâtel.

Les travaux réalisés sur les objets au bénéfice d'une subvention ont été suivis par la section, qui a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

La conférence de presse nationale de la 20^e édition des Journées européennes du patrimoine, placée sous le thème *Feu et lumière*, s'est tenue le 27 août 2013 au château de Colombier, en présence du conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du DJSC, du vice-directeur de l'Office fédéral de la culture Yves Fischer et du conseiller national Jean-François Steiert, président du Centre NIKE. Les manifestations neuchâteloises des 7 et 8 septembre ont attiré quelque 4300 visiteurs à Colombier, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Saint-Aubin et Valangin. Les collaborateurs de la section ont en outre mené des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et collaboré à la préparation d'expositions.

Perspectives d'avenir

La mise à jour du recensement architectural cantonal se poursuivra en 2014. La section participe en outre à l'élaboration d'un règlement-type d'aménagement communal et à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Plusieurs publications concernant divers éléments du patrimoine neuchâtelois sont en cours de rédaction.

D'importants chantiers de restauration sont annoncés: Collégiale (intérieur) et villa de Pury (musée d'ethnographie) à Neuchâtel, fontaines, croix et tour de l'hôtel de ville au Landeron, salle de musique de La Chaux-de-Fonds, temple de Saint-Blaise et décors peints du manoir de Cormondrèche, par exemple.

Des investigations d'archéologie médiévale se poursuivront en 2014 à la Collégiale de Neuchâtel, à l'ancienne église de Cressier, aux anciens prieurés de Môtiers et de Corcelles et au château de Colombier.

Section Archéologie

Introduction

La découverte exceptionnelle à Colombier d'un complexe funéraire, comportant notamment une sépulture monumentale érigée sous un tumulus, a grandement réjoui la communauté scientifique, mais également suscité un vif enthousiasme auprès des Neuchâtelois qui, en nombre - visiteurs particuliers ou classes d'école - se sont déplacés pour admirer ces découvertes et voir les archéologues à l'œuvre sur le terrain.

Gestion

La section a compté 20 collaborateurs pour 14,8 EPT en 2013, soit 1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4.2 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0.8 EPT), 1 archéomati-cien (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 1 dendrochronologue (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0.6 EPT) et 1 photographe (0.4 EPT). S'y ajoutent également plusieurs collaborateurs au bénéfice de contrats de droit privé dont le financement est assuré par la Confédération (2e crédit complémentaire de l'OFROU): 2 archéologues (1.3 EPT), 1 spécialiste des sciences naturelles (0.4 EPT), 1 photographe (0.4 EPT) ainsi que 3 infographistes-dessinatrices (2.7 EPT), dont l'une nous a quittés, fin septembre, pour exercer de nouvelles fonctions au sein de l'administration cantonale. Enfin, durant deux mois, la section Archéologie a recouru aux services d'un civiliste pour des travaux d'inventaire dans le cadre du projet FNS-La Tène.

Activités déployées

L'année 2013 a été marquée par la mise en place d'opérations de terrain conjointes avec la section Conservation du patrimoine de l'OPAN: intervention de sauvetage au Prieuré de Môtiers; fouille-école dans l'église de Saint-Martin à Cressier, programmée sur plusieurs années et menée en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Lausanne.

L'opération majeure de la section Archéologie réside cependant dans le sauvetage d'un site à Colombier, effectué entre les mois de juillet et de novembre à l'emplacement de l'ancien restaurant «Le Lacustre». Dépassant de loin leurs espérances, cette intervention a permis aux archéologues de révéler au grand jour un complexe exceptionnel à vocation funéraire - voire culturelle - fréquenté durant le Néolithique et l'âge du Bronze, où se côtoient des sépultures, parfois monumentales, des stèles dressées ou encore des foyers culinaires...

En complément à l'étude en cours des sites de La Tène et des Piécettes à Marin, ou encore de celui des Prés du Chêne à Cornaux, l'élaboration de la carte archéologique - recensement systématique des découvertes archéologiques du canton de Neuchâtel -s'est concentrée, cette année, sur la zone de l'Entre-deux-Lacs.

Grâce au 2^e –et dernier– crédit complémentaire octroyé par l'OFROU (programme 2011-2015), l'équipe chargée des éditions de la série *Archéologie neuchâteloise* a assuré la réalisation de deux importants volumes, dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales: *Le site magdalénien de Monruz, 4. La vie quotidienne à travers le travail du silex.* (AN 51) et *Saint-Blaise/Bains des Dames, 5. Haches et haches-marteaux en roches tenaces. De l'utilitaire à l'affichage social au Néolithique final.* (AN 52, sortie de presse prévue au printemps 2014).

Perspectives d'avenir

Tout en poursuivant ses missions de base - opérations de terrain, élaboration et valorisation des données issues des campagnes de fouille précédentes - la section Archéologie se focalisera dès 2014 sur la thématique lacustre et plus précisément sur les sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Conformément aux exigences de l'UNESCO, l'Archéologie cantonale est notamment amenée à effectuer des interventions sur les stations immergées, contrôler le processus d'érosion lacustre, et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires contre les atteintes subies. Il conviendra également de poursuivre les études scientifiques des sites lacustres et de reprendre l'examen des cinq villages neuchâtelois labellisés, notamment en collaboration avec l'Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel et d'autres institutions.

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Introduction

Au Laténium, l'année 2013 a été marquée par le succès public et médiatique de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» créée en partenariat avec l'Université de Zurich. L'approche novatrice développée dans cette exposition d'égyptologie a permis d'illustrer le retentissement international des recherches archéobotaniques conduites sur les sites lacustres neuchâtelois depuis la fin du 19^e siècle.

Gestion

Le musée comprend 1 directeur (0.85 EPT), 1 conservateur adjoint (0.8 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1.5 EPT), 1 aide-archiviste (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1.5 EPT), 2 secrétaires (1.55 EPT), 3 caissières-vendeuses (1.8 EPT), 1 graphiste (0.8 EPT), 1 gardien-agent technique (1 EPT), 1 jardinier (0.5 EPT) représentant 11,3 EPT pour un total de 16 collaborateurs auxquels viennent s'ajouter 27 personnes, soit 7 surveillants et 20 guides-animateurs payés à l'heure selon la demande (notamment le week-end), un civiliste et un bibliothécaire en placement du service social de Neuchâtel, ainsi que plusieurs étudiants-stagiaires en archéologie, en muséologie (Université de Neuchâtel) et en conservation-restauration (Haute Ecole ARC Neuchâtel).

Activités déployées

L'attractivité de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» a entraîné une fréquentation en forte croissance (40.318 visiteurs, dont 657 pour les activités extérieures), qui a compensé un début d'année morose. Inaugurée le 18 mai 2013 à l'occasion d'une *Nuit d'Anubis* (2000 participants), cette exposition temporaire associe les perspectives de l'égyptologie, de la botanique et de l'histoire des sciences, pour révéler les liens insoupçonnés entre la recherche archéologique régionale et certaines découvertes majeures effectuées en Égypte. Réalisée en partenariat avec l'Université de Zurich, cette exposition a exigé la mise sur pied de collaborations multiples, notamment avec le Musée d'ethnographie de Neuchâtel, le Jardin botanique de Neuchâtel et la Haute École ARC (Neuchâtel).

En sus des travaux courants de conservation préventive, d'inventaire et de gestion, on signalera en particulier, au titre des collaborations institutionnelles, la réalisation d'une exposition au Musée des civilisations d'Abidjan (Côte d'Ivoire), des projets «recherche et développement» avec l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel, le Musée national suisse (Zurich), la Haute École ARC Neuchâtel (filiales Gestion et Conservation-restauration) et le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, de nombreux travaux de formation et de recherche scientifique (Fonds national suisse, Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel, ITMS Berne, Centre européen d'archéologie nautique, Universités de Neuchâtel, de Genève, de Fribourg, de Lyon-3 et de Würzburg), ainsi que des expertises et des collaborations scientifiques et muséologiques conduites pour les universités de Neuchâtel, de Berne, de Genève, de Strasbourg, de Montpellier-3, de Toulouse/Le Mirail et de Paris-Ouest Nanterre/La Défense, le CNRS, l'Institut de paléontologie humaine (Paris), l'International Union of Pre- and Protohistoric Sciences, l'Institut national de recherches en archéologie préventive (Paris), l'Österreichischer Fonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung, le Fonds belge de la Recherche Scientifique, le projet Jurassica (Porrentruy), l'Association ArchaeoTourism, ainsi que les musées de Stuttgart et de Lattes/Montpellier.

Le département de médiation culturelle du Laténium a conduit 683 visites guidées et ateliers, assurant ainsi l'encadrement d'environ 10.000 visiteurs. Il a organisé de nombreux événements («*Course aux os*», «*Journée des 3P*», «*Nuit européenne des musées*», «*Journée internationale des musées*», «*Journées du Patrimoine*», «*Visite du mois*», etc.), qui ont nécessité la mobilisation répétée des vingt guides-animateurs et de nombreux prestataires externes (musique, contes, lectures, jonglage, archéologie expérimentale, théâtre, conférences publiques, restauration, etc.).

Dans le cadre d'échanges engagés avec le Musée historique de Berne, la médiation culturelle a finalisé l'adaptation de l'interface d'un nouveau logiciel de réservation en ligne; celui-ci sera intégré au site internet www.latenium.ch, qui fait actuellement l'objet d'une refonte complète, mieux adaptée aux nouveaux outils de communication.

Perspectives d'avenir

L'enjeu majeur touche aux choix à opérer pour contrer l'«obsolescence programmée» de la muséographie du Laténium (2001), qu'il s'agit de retarder dans l'immédiat par la réfection et le renouvellement de certains dispositifs techniques (éclairage, audiovisuels). À moyenne échéance, l'attractivité du musée s'appuie sur des efforts majeurs en termes de couverture médiatique et de promotion publicitaire, ainsi que sur une programmation muséographique ambitieuse, grâce à des collaborations institutionnelles innovantes. En 2014/15, le Laténium réalisera ainsi une exposition dédiée aux «*Pharaons noirs*», avec la Fondation Kerma, la Mission archéologique suisse au Soudan et l'Université de Neuchâtel, par le biais de partenariats avec les musées de Kerma, Khartoum, Genève et Leipzig.

Conclusion

L'année 2013 a vu la consolidation du regroupement opéré au 1er juillet 2012 des anciens Office de la protection des monuments et des sites et Office et musée d'archéologie. Les synergies espérées se sont déjà réalisées au travers de plusieurs projets menés conjointement par les collaborateurs des trois sections, telles des fouilles archéologiques communes et des manifestations publiques.

Des enjeux importants pour le patrimoine neuchâtelois devront être résolus au cours des prochaines années: sauvegarde et mise en valeur des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco –palafittiques aussi bien qu'horlogers–, soutien de la restauration d'objets patrimoniaux importants du canton, achèvement des travaux de publication des fouilles autoroutières et renforcement de l'attractivité du Laténium. Le rayonnement culturel du canton dépendra largement de leur réussite!

10.3. Office des archives de l'État

Introduction

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, l'office des archives de l'État (OAEN) s'est engagé en 2013 dans un processus de réorganisation interne et de redéfinition de ses missions afin d'être en mesure de mettre en application les principes contenus dans la nouvelle législation sur l'archivage.

Gestion

L'OAEN compte 9 collaborateurs fixes pour 7,2 EPT. Suite au départ de deux collaboratrices administratives au second semestre 2013, l'office s'est retrouvé temporairement en sous-effectif jusqu'à l'engagement de nouveaux collaborateurs prévu au début 2014.

L'OAEN forme deux apprentis agent en information documentaire (AID) sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 3 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 94 jours.

Le 1^{er} juillet 2013 est entré en vigueur le règlement d'exécution de la loi sur l'archivage (RLArch, RSN 442.23) qui précise et complète la loi sur l'archivage du 22 février 2011.

Activités déployées

L'OAEN a procédé à 18 visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales. Les archives des communes de Peseux, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ont également fait l'objet d'une visite et bénéficié de conseils de la part de l'OAEN.

L'OAEN a réceptionné 7 versements d'archives administratives et 21 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 104 mètres linéaires. L'office a également autorisé 16 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique pour un total cumulé de 543 mètres linéaires.

13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage du fonds des *cartons bleus* (chancellerie d'ancien régime) se sont poursuivies et ont porté sur un total de 7430 prises de vue.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 98 nouveaux ouvrages en 2013. 508 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO).

En 2013, l'OAEN a accueilli 189 lecteurs en salle de lecture pour un total cumulé de 677 journées de travail en salle de lecture. 6391 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 432 demandes de recherche. L'OAEN a également mené 18 visites guidées pour un total de 225 visiteurs.

L'OAEN, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, a monté deux petites expositions dans ses propres locaux consacrées l'une au gouvernement à distance de Neuchâtel par la Prusse, l'autre aux portraits des princes d'Orléans-Longueville. Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel dans le cadre des expositions *Sa Majesté en Suisse et Argent, Jeux, Enjeux*.

Perspectives d'avenir

L'élaboration d'une stratégie de gouvernance documentaire pour l'administration cantonale s'est poursuivie en 2013. Une réflexion a été menée avec l'office de l'organisation afin d'intégrer à terme les exigences de la gestion des documents au système de gestion QualitéNE. Des projets pilotes seront menés à cet effet dans plusieurs unités administratives en 2014.

Le projet AENeas (archivage électronique pérenne) s'est également poursuivi en 2013 avec la tenue de 5 ateliers portant sur la définition d'un cadre référentiel (rédaction d'une stratégie et de spécifications-cadre) et la modélisation d'un processus de versement numérique.

L'OAEN, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un *Portail des archives neuchâtoises*. Ce portail sera mis en ligne en 2014 et permettra au public d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

En 2014 débutera la mise à l'étude d'un projet de construction d'un centre cantonal d'archives pouvant accueillir les Archives de l'État et les archives des communes non pourvues d'infrastructures adéquates (traitement du postulat Grand Conseil 11.102).

Conclusion

L'entrée en vigueur du règlement d'exécution de la loi sur l'archivage en 2013 induit des changements de pratique importants au sein de l'administration cantonale, des communes et des institutions paraétatiques. Les projets initiés par l'OAEN en 2013 afin d'accompagner ces changements se poursuivront et s'amplifieront au cours des prochaines années, notamment dans le domaine de la gouvernance des documents et de l'archivage électronique.